



Droits de succession qui hérite malgré testament

Par nini2004

Bonjour,

Tout d'abord je tiens à préciser si cela peu aidé plus à me répondre.

Mon parrain été homo avec mon oncle (frère de mon père) mon oncle décédé avant mon parrain a légué sont argent à mon parrain (normal). Mais mon parrain est décédé il y a peu avec un testament il a léguer sont argent à un de ces cousin éloigné (il en avait qu'un !) et une cousine éloignée du côté de mon oncle' (elle est seul aussi) je n'est pas d autres familles Le plus Proche héritier de mon oncle étant donc moi . (pas de frère, pas de parents, pas d'oncle, pas de tante ni de cousin ou de cousine) mise à part elle une cousine à mon oncle que je n'est jamais vue d ailleurs ... à ton le droit de me déshériter comme cela au profit d'une cousine éloignée ??? J'étais en très bon terme avec mon parrain j'ai du mal à le comprendre. Merci infiniment pour votre réponse

Par janus2

Bonjour,

Les seules personnes qui doivent obligatoirement hériter sont les héritiers réservataires.

Vous n'êtes pas héritier réservataire de votre parrain, ni même de votre oncle. Ces personnes pouvaient donc tout à fait léguer, par testament, leurs biens à qui elles voulaient.

Par nini2004

Merci infiniment pour votre réponse (même si j aurais préféré une autre réponse) bonne continuation. Cordialement